

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
03/5/18  
DOSSIER N°5607**

**SOUTIEN 2023 À L'ASSOCIATION SERVICE DE  
REPLACEMENT CREUSE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

En l'absence de M. Thierry GAILLARD (ayant donné pouvoir à M. Bertrand LABAR)

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en  
l'absence de MME Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : Soutien 2023 à l'Association SERVICE DE REMPLACEMENT  
CREUSE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP2023-03/5/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

*VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- D'attribuer une subvention de 18 000 € à l'association « Service de Remplacement Creuse » pour l'année 2023
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention établie en conséquence, ci annexée

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, Chapitre 65 – Article 65748 Fonction 6312 Sous compte Rempl Agri-Creuse Remplacement agricole.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**